



Berne, le 31 mars 2021

Destinataires :

Gouvernements cantonaux
Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein

**Modification de l'ordonnance sur les produits chimiques :
ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Le 31 mars 2021, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de modification de l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim).

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au 16 juillet 2021.

La révision partielle de l'OChim vise à garantir que des données toxicologiques et écotoxicologiques relatives à la sécurité soient disponibles en Suisse pour toutes les substances importantes, ce qui permettra d'estimer les risques qu'elles présentent et, le cas échéant, de les réduire. Dans cette optique, il conviendra d'adapter l'obligation existante de notifier les nouvelles substances, en mettant l'accent sur celles qui ne sont pas enregistrées dans l'Union européenne avec les données correspondantes.

Il s'agit également d'adapter les exigences minimales concernant la langue de l'étiquetage dans les différentes ordonnances relevant du domaine des produits chimiques, et de les harmoniser avec les dispositions de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC ; RS 946.51).

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet :
<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DFI>

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) aux adresses suivantes, dans la limite du délai imparti :

RRM@bag.admin.ch et gever@bag.admin.ch;

Nous vous prions de nous communiquer les coordonnées des interlocuteurs responsables du dossier, auxquels nous pourrions nous adresser le cas échéant.

M. Dag Kappes (tél. 058 462 96 45 ; dag.kappes@bag.admin.ch) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Berset'.

Alain Berset
Conseiller fédéral